

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2006

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	19
Procurations	0
Absents	8
Votants	19
Convoqués le 15/09/06	
Affiché le 27/09/2006	

L'an deux mille six et le vingt et un septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, MAURY, COT, Mmes SENAT, TEMPESTA, LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, DELETTRE, FAUP, CAMBUS, Mrs TEBANI, BARRAU.

Etaient excusés : Mmes BOUFFARTIGUE, LIBERATI, LAUTRE, Mrs CLAUDE, VIGNES, TURREL, SEGALA, BENAC.

La séance est ouverte à 21h.

1. Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mr Fournié.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 juillet 2006.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès verbal.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

3. Budget communal : décision modificative n °1.

Monsieur le Maire explique que des subventions de travaux ont été traitées comme des subventions d'équipement. Par conséquent, il y a lieu de prendre une décision modificative :

Dépenses

Compte 1313(chap. 041) + 22 592 €

Recettes

Compte 1323(chap. 041) + 22 592 €

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

4. Budget communal : décision modificative n° 2.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin d'intégrer dans le budget les dépenses relatives à la construction du bâtiment de bureaux modulaires pour l'UTS Sud de la DDE.

Les crédits suivants doivent être inscrits au budget :

Fonctionnement :

Dépenses	Compte 616 (chap 011)	+10 100
	Chapitre 023	- 10100

Investissement :

Dépenses	Recettes	
Compte 2313(chap 23)+ 865 311	Chapitre 021	- 10 100
Compte 2031(chap 20) + 8014	Compte 16 (chap 16)	+ 883 676
Compte 2033(chap 20)+ 251		
Total		873 576

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

5. Budget communal : décision modificative n° 3.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux réalisés sur voies départementales (travaux d'urbanisation, etc...) est affecté au chapitre 4581 et chaque opération est affectée sur un compte précis : 45811, 45812,45813...

Le compte 45 811 concerne le tourne à gauche du lotissement du Logis et avait été crédité d'une somme qui n'est pas suffisante compte tenu de l'actualisation des prix pratiquée lors du décompte général définitif.

Ainsi il y a lieu de réaliser le transfert de crédit suivant :

Compte 45811 (chap. 4581) +1400 €

Compte 45815 (chap. 4581) - 1400 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

6. Budget communal : décision modificative n° 4.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de réaliser le transfert suivant :

Compte 2158 + 25 000 €

Compte 2313 - 25 000 €

En effet des travaux d'arrosage intégré dont le coût était initialement budgétisé au compte 2313 (car réalisés par une entreprise) seront finalement liquidés sur le compte 2158 (car achat de fournitures et travaux en régie).

Monsieur le Maire signale les avantages du travail en régie : pour un même montant financier, il peut être réalisé un volume de travaux plus important.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

7. Demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du le Conseil Municipal a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée du pluvial du Préau à la Communauté de Communes du Volvestre.

Monsieur le Maire explique qu'il vaut mieux réaliser ces travaux selon cette procédure et non sur le pool routier ; le pool routier est limité et moins bien subventionné.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter l'aide financière du Conseil Général sur ce projet.

Monsieur le Maire rappelle que le montant estimatif des travaux est de 145 194.40 € TTC.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire indique que la prolongation de la tranche d'assainissement avenue Aristide Briand va nous permettre de régler également un problème important au niveau du pluvial dans cette zone (rejet des eaux chez un particulier).

Monsieur le Maire indique que le montant estimatif des travaux est de 107 537.35 € TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'aide financière du Conseil Général sur ce projet.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

8. Vente de terrains à Mr MAS et à Mme Da Silva.

- **Vente terrain à Mr MAS (plan : annexe 1)**

Ce terrain avait initialement été acheté à Mlle Abbal pour réaliser une raquette de retournement suite à la décision de fermeture du passage à niveau n° 38. Le projet ayant été revu, le terrain n'a pas été utilisé. Mr Mas est aujourd'hui intéressé par l'achat de ce terrain.

Avis du domaine du 21/07/2006

Situation du bien : lieu dit « La Nauze »

Section B n° 1491

Superficie : 3 062 m²

Valeur vénale du bien : 2 287 € HT

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de vendre le terrain.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

- **Vente terrain à Mme Da Silva (plan : annexe 2)**

Madame Da Silva est intéressée par l'achat d'un jardin à la cité Pierre Marty. Monsieur le Maire explique aussi que le propriétaire de la maison à laquelle pourrait être rattaché ce jardin n'est pas intéressé.

Avis du domaine du 3/07/2006

Situation du bien : lieu dit « Las Peyreres »

Section F n° 964

Superficie : 165 m²

Valeur vénale du bien : 354 € HT

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de vendre le terrain.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

9. Construction du bâtiment de bureaux modulaires pour la DDE.

Monsieur le Maire indique que la DDE a souhaité rajouter 2 éléments sur le projet : des prises RJ 45 supplémentaires pour un montant de 5200 € HT et un escalier de secours hélicoïdal pour un montant de 4960 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'incidence financière pour la collectivité ; l'Etat remboursant la mairie par le biais du loyer.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant lié à ces deux éléments.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

10. Exonération de taxe foncière et de taxe professionnelle pour les zones de recherche et de développement.

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions dans lesquelles la collectivité peut exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties et de taxe professionnelle, pendant une période de 5 ans et pour la part qui lui revient, les immeubles appartenant à des entreprises participant à un projet de recherche et de développement et implantées dans une zone de recherche et de développement d'un pôle de compétitivité, en vertu des dispositions de l'article 1383 F du code général des impôts.

La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20057123 dénommé « pôle Midi-pyrénées et Aquitaine aéronautique, espace et systèmes embarqués » vient d'être définie par le décret n° 2006-852 du 12/07/2006, publié au JO du 13/07/2006, celle dénommée « pôle Cancer-Bio-Santé » vient d'être définie par le décret n° 2006-1056 du 25/08/2006 publié au JO du 26/08/2006.

Mr Maury observe que l'administration centrale décide pour les autres. Il se dit surpris par cette proposition qui demande réflexion et recul et qui offre peu d'avantages et de nombreux inconvénients. Il semble très facile pour le gouvernement de faire des cadeaux avec l'argent des autres (pas de compensation). Mr Maury aurait souhaité pouvoir voter ce dispositif au cas par cas et regrette que l'on mette les collectivités locales en concurrence. De plus il s'agira peut être d'exonérer des entreprises de pointe pour lesquelles cette mesure contribuera à enrichir les actionnaires. Mr Maury indique qu'il votera contre cette mesure.

Mme Levasseur se dit surprise par le côté arbitraire. Elle rappelle le désengagement de l'Etat et les difficultés financières des communes. Elle pose la question : « Comment répondre à nos concitoyens qui voient les impôts locaux augmenter ? » Mme Levasseur indique qu'elle votera contre cette mesure.

Mr Ormières trouve injuste que certaines entreprises soient exonérées alors que d'autres payent leurs impôts, mentionnant que le principe d'égalité et de justice n'est pas respecté. En conséquence il votera contre.

Mme Grandet estime que c'est 5 ans d'exonération est une période trop longue et pense que les entreprises peuvent partir après avoir profité des avantages.

Monsieur Bros indique qu'il partage en partie l'argumentation politique et explique la raison de cette mesure en précisant que le gouvernement a voulu, étant donné le caractère exceptionnel de ces 2 pôles, faciliter l'installation de ces entreprises ; Toulouse ne pouvant pas tout accueillir.

Mr Bros ajoute que si nous refusons on pourra nous reprocher de ne pas avoir accepté des entreprises qui auraient pu apporter un plus. De plus ce dispositif touchera tout au plus une ou deux entreprises ; cela a donc un impact limité sur nos finances. Par contre en terme d'emploi et de population c'est un point positif.

Mlle Cambus, devant les arguments développés par chacun, choisit de voter contre.

Monsieur le Maire pense que le procédé est discutable mais qu'il faut être pragmatique et il précise que si le Conseil Municipal vote contre aucune entreprise ne viendra s'installer. Par contre si le Conseil Municipal est d'accord, nous pouvons éventuellement avoir quelques entreprises et des recettes de TP à terme.

Mr Cot souligne que c'est maintenant que les entreprises prospectent ; il serait dommage d'être de ceux chez qui on ne vient pas.

Monsieur le Maire précise que le bureau de la Communauté de Communes est favorable à l'exonération de taxe professionnelle ; en ce qui concerne la taxe foncière c'est la commune qui décide.

Mr Ormières renouvelle son indignation.

Monsieur le Maire ajoute que cette mesure doit être jaugée à moyen terme : création d'emplois et apport de TP dans 5 ans.

Monsieur Le Maire demande au Conseil l'autorisation

*d'exonérer en totalité de taxe foncière, pendant une période de 5 ans, sur les propriétés bâties les immeubles implantés dans la zone de recherche et de développement du pôle de compétitivité et affectés à un projet de recherche et développement,

* d'exonérer en totalité de taxe professionnelle, pendant une période de 5 ans, les établissements d'entreprises participant à un projet de recherche et développement agréé et implantés dans une zone de recherche et de développement du pôle de compétitivité.

Votant : 19- Pour : 12- Contre : 5 (MAURY, LEVASSEUR, ORMIERES, CAMBUS, DELETTRE)- Abstention :2 (TEBANI et GRANDET) Adopté à la majorité

11. Contrat pour le contrôle du peuplement des pigeons (SACPA)

Monsieur Le Maire rappelle que ce point à l'ordre du jour de la séance du 15/06/06 avait été repoussé. Il présente à présent le contrat de prestations de service suite à l'installation de la cage de capture, place de la République (accord du propriétaire des lieux). Cette société s'engage à effectuer des captures de pigeons puis à les euthanasier dans ses locaux situés à Muret. La cage de 12 m3 sera vidée tous les 15 jours. Ce contrat est conclu pour une période de 6 mois. Cette prestation nous est facturée 2760.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de faire l'essai pour tester l'efficacité du dispositif et en tirer les conséquences.

Monsieur Ormières insiste sur la nécessité que nos services soient présents quant la société SACPA videra la cage.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer ce contrat.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

12. Effacement des réseaux électriques et la rénovation de l'éclairage public.

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la commune du 15/09/2005 concernant l'effacement des réseaux électriques et la rénovation de l'éclairage public dans la rue Lucien Cassagne, la SDEG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de votre commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

Le coût total de ce projet est estimé à 191 884 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	29 707 €
- part gérée par le Syndicat	140 800 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	21 377 €

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

13. Eclairage Place de la République (avenue centrale)

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la commune du 01/08/2006 concernant l'éclairage public Avenue de Toulouse, la SDEG a réalisé l'Avant Projet Sommaire d'éclairage public au niveau de la Place de la République (avenue centrale).

Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de votre commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

Le coût total de ce projet est estimé à 57 565 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	8 555 €
- part gérée par le Syndicat	27 720 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	21 290 €

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

14. Mise en lumière de la Place de la République (Parking)

Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite à la demande de la commune du 09/02/2004 concernant la mise en lumière de la Place de la République (Parking), la SDEG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération.

Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

Le coût total de ce projet est estimé à 82 236 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	12 221 €
- part gérée par le Syndicat	46 200 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	23 815 €

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

15. Subvention exceptionnelle pour le comité du personnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention devrait être allouée au Comité du personnel pour la somme de 3 758.18€, en vu des futurs départs à la retraite.

Mr Maury rappelle au Conseil Municipal que la commune octroie par l'intermédiaire du comité du personnel une prime aux agents partant à la retraite. Cette année des départs anticipés nous obligent à voter une subvention exceptionnelle.

Mme Levasseur demande si cette procédure est obligatoire.

Mr le Maire précise que dorénavant les communes pourront directement verser les primes de départ à la retraite.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Une décision modificative est nécessaire (n°5)

Fonctionnement :

Dépenses : Compte 6574 + 3759 €

Recettes : Compte 64191 + 3759 €

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0 Adopté à l'unanimité
--

16. Enquête publique en vue de la cession d'une portion de chemin rural.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Lacombe Françoise souhaite acquérir une partie de chemin rural (plan joint : annexe 3) à charge pour elle de supporter tous les frais liés à cette vente (géomètre, enquête publique...)

Avant toute aliénation, une enquête publique doit être organisée afin que toute personne intéressée groupée en association syndicale puisse se manifester et demander à se charger de l'entretien dudit chemin.

Monsieur le Maire propose de vendre cette portion de chemin sous condition expresse qu'il soit porté dans l'acte que ce chemin ait une servitude perpétuelle de passage et de services.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer l'enquête publique et demande l'accord de principe du Conseil Municipal sur cette vente.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0
Adopté à l'unanimité

17. Budget assainissement : Décision modificative n°2

Monsieur le Maire explique que le remboursement anticipé du prêt relais nécessite une décision modificative :

Investissement

Dépenses	Recettes
Compte 1641 : +120 000	13111 + 45 296
	1313 + 74704
Total 120 000 €	Total 120 000 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0
Adopté à l'unanimité

18. Assainissement : programme départemental 2007.

Monsieur le Maire rappelle que le programme 2007 porte sur 3 zones distinctes d'extension du réseau d'assainissement : la zone du camping Avenue Frédéric Mistral et la rue Lamartine. Selon un devis estimatif, le montant des travaux serait de 282 300 HT.

Monsieur Contreras explique que les habitations de la cité du Camping ont des parcelles dont la superficie est inférieure à la norme pour pouvoir accueillir un dispositif d'assainissement autonome. Grâce à un aqueduc passant sous la route de l'Arize, nous allons pouvoir raccorder ces habitations au poste de relèvement du quartier du Logis.

Mlle Cambus signale que ce tunnel, jusqu'alors ignoré, a été découvert lors du chantier de débroussaillage effectué par les jeunes de la MJC cet été.

En ce qui concerne la rue Lamartine, Mr Contreras précise que les travaux ont été retardés par le fait que la route ait été refaite par la DDE.

Le financement des travaux s'établit de la façon suivante :

RECETTES	Montant	DEPENSES	Montant
Subvention département	84 690 €	Réseaux collecteurs	
Emprunt	286 678.57€	Travaux HT	282 300 €
		Honoraires, variation de prix...	28 208.84 €
		TOTAL HT	310 508.84 €
TOTAL TTC	371 368.57 €	TOTAL TTC	371 368.57€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la réalisation des travaux et de solliciter l'aide du Conseil Général et d'Adour Garonne.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0
Adopté à l'unanimité

19. Convention d'aide pour les travaux de l'extension des réseaux d'assainissement.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, dans le cadre de la collecte vers le secteur de la Terrasse, l'agence de l'eau Adour-Garonne va nous verser une subvention de 58 800 € (30 % du montant aidable)

Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation de signer la convention d'aide de l'agence de l'eau Adour- Garonne.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0
Adopté à l'unanimité

20. Contrat de prêt avec le Conseil général.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux au cimetière (création d'un réseau d'assainissement pluvial) ont permis l'obtention d'un prêt sans intérêt du Conseil général. Cette acquisition représente un montant de 6440 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention car le cimetière est porteur de revenus (vente des concessions).

Caractéristiques du prêt :

Durée : 5 ans

Annuités : 5 annuités constantes de 644 €, soit un prêt maximum de 3 220 € (=50% des dépenses)

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ce contrat de prêt.

Votant : 19- Pour :19- Contre : 0- Abstention :0
Adopté à l'unanimité

21. Budget de la crèche : décision modificative n°1.

Monsieur le Maire indique que les frais d'insertion suite au lancement d'un appel d'offre sont liquidés sur le compte 2033 ; une écriture est nécessaire pour les intégrer dans l'actif lié à l'opération qu'ils ont lancée.

Recettes	Compte 2033 (chap. 041)	+ 1655 €
Dépenses	Compte 2184 (chap. 041)	+ 1655 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

22. Création poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet

Monsieur Maury explique que suite à l'obtention d'un concours par un agent de la crèche, il y a lieu de créer un poste d'auxiliaire de puériculture.

Cet agent, issu du précédent transfert, actuellement CDI non-titulaire, pourra ainsi entrer dans la fonction publique, en tant que stagiaire.

Mr Maury rappelle que toutes ces demandes d'avancement sont en général réglées en fin d'année ; toutefois comme le transfert de la crèche devrait avoir lieu en fin d'année, la commission du personnel propose d'avancer cette ouverture de poste.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet.

Votant : 19- Pour : 19- Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire.

- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la fourniture de 2 photocopieurs pour la mairie et l'école primaire a été conclu avec l'entreprise Bureautique Reprocolor de Dremil Lafage. Le montant du marché est de 9 955.70 € HT soit 11 907.01 € TTC.
- ❖ Monsieur Le Maire indique qu'un contrat de prêt relais a été conclu avec la Caisse d'épargne de Toulouse pour le financement d'un bâtiment de bureaux modulaires Son montant est de 125 000 €, sa durée de 36 mois, son taux variable T4M +0.15% soit 2.84 % en taux initial.
- ❖ Monsieur Le Maire indique qu'un contrat de prêt a été conclu avec la Caisse d'épargne de Toulouse pour le financement d'un bâtiment de bureaux modulaires Son montant est de 450 000 €, sa durée de 18 ans et son taux de 3.70 % fixe.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'urbanisation de la RD 627 a été conclu avec l'entreprise TP Carbonne. Le montant du marché est de 72 000€ HT soit 86 112 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la fourniture et la pose d'une chaudière à condensation au gymnase Abbal a été conclu avec la SARL Lebel. Le montant du marché est de 13 186.97 € HT soit 15 771.62 € TTC.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un avenant à l'acte constitutif de la régie de la cantine a été pris pour y introduire un nouveau mode d'encaissement « encaissement par carte bancaire » et « l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds ».
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour la création d'un préau au groupe scolaire Henri Chanfreau a été conclu avec
 - l'entreprise Toulousaine de travaux de Roques sur Garonne pour le Lot n°1 (VRD)
 - la DL Garonne de Seysses pour le Lot n° 3 (charpente métallique, couverture, réception eau pluviale)
 - la SARL TIMSO de Plaisance du Touch pour le Lot n°2 (gros œuvre, fondations)Le montant du marché est de 8 671 € TTC (soit 7250€ HT) pour le lot n°1, de 7 966.82 € TTC (soit 6 661, 22 € HT) pour le lot n° 2, de 32 292 € TTC (soit 27 000 € HT) pour le lot n° 3.
- ❖ Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée pour les travaux de déviation des eaux pluviales -secteur la Terrasse a été conclu avec l'entreprise GIESPER de Toulouse pour un montant de 107 545.83 € TTC (soit 89 821.26 € HT).

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un questionnaire va être envoyé à la population concernant l'élaboration du PLU.

Monsieur Contreras informe le Conseil Municipal que le préau du groupe scolaire Chanfreau devrait être terminé pour la Toussaint.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance, il est 22h40.

Le Maire

La secrétaire de séance

Guy HELLE

Gérard FOURNIE